

ÉTATS EN CRISE, INSÉCURITÉ GÉNÉRALISÉE

Faut-il supprimer les polices en Afrique ?

VIOLS, tortures, rançons, exactions en tout genre : les abus des forces de l'ordre en Afrique noire ne peuvent même plus être qualifiés de « bavures » tant ils sont systématiques. La longue litanie de ces méfaits a fini par dépasser le cercle des défenseurs des droits de l'homme et exaspérer des populations qui en sont de plus en plus conduites à se barricader et à emprunter les chemins toujours risqués de l'autodéfense...

Par MARC-ANTOINE PÉROUSE DE MONTCLOS *

Les polices africaines sont l'ombre d'elles-mêmes. L'explosion du banditisme armé sur le continent souligne les carences de l'appareil sécuritaire, au moment où les besoins sont les plus pressants. D'après une enquête de l'Organisation des Nations unies (ONU), trois citoyens africains sur quatre ont été victimes d'un acte de violence au cours des cinq dernières années : une proportion près de deux fois plus élevée que dans les villes d'Asie, et même qu'en Amérique du Sud, où les taux de criminalité caracolent pourtant en tête des statistiques mondiales (1). Et cette enquête ne concerne que l'Ouganda, l'Afrique du Sud et la Tanzanie : elle ne prend en compte ni le Nigeria ni le Congo (ex-Zaïre), réputés pourtant pour leur violence.

Face à l'incapacité des autorités à arrêter les malfaiteurs, le tout-répressif de l'appareil policier, judiciaire et carcéral est la manifestation d'un pouvoir fragile qui veut « faire des exemples », à défaut de pouvoir faire régner la justice. Le châtiement réservé au criminel est une démonstration de force, une mise en scène destinée à impressionner le public, à l'instar de ces exécutions de voleurs au bord de la mer à Lagos, les *palm-beach-shows*, littéralement les « spectacles de plage ».

De telles réjouissances populaires rappellent un peu le Paris du Moyen Âge où l'on écartelait le criminel en place de Grève, devant le peuple. Mais à Paris « l'abbaye de monte à regret » (la guillotine) s'est ensuite faite discrète, et a été dépliée, sous le règne de Louis-Philippe, à Bicêtre. A mesure que l'Etat prenait consistance en Occident, au XIX^e siècle, les exécutions ont été dissimulées derrière les murs de la prison (bien que, à Paris, il y ait eu des exécutions publiques jusqu'en 1939...). Et si l'on passe toujours « à tabac », dans les cellules de commissariat, c'est le plus souvent sans laisser de traces, par peur du scandale.

Mais en Afrique noire, où les polices travaillent en toute impunité et où les contre-pouvoirs démocratiques sont souvent muselés, la torture règne en maître. Le système carcéral hérité du colonisateur ne vise plus à réparer les torts, à compenser des dommages causés à des individus ou à la société. Dans la plupart de ces pays, où les autorités ont une approche exclusivement répressive de la lutte contre la criminalité, la prison

* Chercheur à l'Institut français de recherche scientifique pour le développement en coopération (Orstom).

ne répond plus aux objectifs de réinsertion des délinquants. L'Afrique du Sud, le Cap-Vert, le Mozambique, la Namibie et Sao Tomé sont les seuls à avoir supprimé la peine de mort, bien que la Côte-d'Ivoire, Djibouti, le Niger, le Sénégal et le Togo ne l'appliquent plus.

Dans bien des pays, les forces de l'ordre font plus de mal que de bien et sont souvent les premières pourvoyeuses d'armes pour la pègre, sous forme de location ou de participation directe. Le conflit au Congo en a été la spectaculaire démonstration : les populations civiles, victimes du pillage des militaires mobutistes puis des exactions des rebelles, se seraient mieux portées s'il n'y avait pas eu d'armée.

Au Nigeria, le taux de recouvrement des biens volés (0,4 % !) en dit long sur les performances de la police (2). Non que les agents soient inactifs. Au contraire, la collusion avec les bandits est telle que les marchandises saisies sont revendues presque en totalité en sous-main, soit à des recelers, soit... aux propriétaires. Le fait que les policiers soient mal payés ne devrait pas les autoriser à rançonner le passant sous la menace d'une arme de service. En fait, la perméabilité des forces de l'ordre à la corruption n'est pas uniquement liée à la pauvreté : au Nigeria, elle a été une des conséquences indirectes du boom pétrolier de la fin des années 70, une période d'« argent facile ».

A Lagos, la plus grande ville d'Afrique noire, les deux tiers des habitants, selon

un sondage, considèrent que la police est complètement inefficace (3). Une majorité d'entre eux affirment avoir déclaré au commissariat de leur quartier un acte de violence dont ils avaient été victimes ou témoins, mais ils sont près de 60 % à constater que leur démarche n'a débouché sur aucun résultat. Seul, un pour cent des personnes interrogées pensent que les barrages de police servent à autre chose qu'au racket des automobilistes ! Moins de la moitié estiment qu'une police mieux équipée et débarrassée de ses éléments corrompus aurait encore quelque chance de réduire l'insécurité.

En revanche, près de 90 % des habitants de Lagos estiment que les méthodes d'autodéfense collective aident à combattre la criminalité. Les deux tiers y ont déjà recouru, surtout dans les quartiers pauvres, où la moitié d'entre eux se cotisent pour employer des veilleurs de nuit, un quart érigent des barrières pour fermer leur rue le soir, et plus de 10 % participent à des patrouilles d'ilotage. Les habitants des quartiers aisés sont plus enclins à avoir recours à des sociétés de gardiennage, luxe des nantis, et seulement 1 % disent avoir confiance dans les veilleurs de nuit recrutés sur une base individuelle (4). De telles pratiques se sont également étendues à la plupart des grandes villes d'Afrique francophone (5).

Les Africains sont ainsi devenus les champions des mesures d'autoprotection, après les Américains, pionniers en la matière. En Afrique du Sud, où — comme en Ouganda — la majorité des habitants se disent mécontents de leur police, seul un citadin sur cinq ne s'est pas encore équipé contre les voleurs (6). On y trouve les sociétés de gardiennage les plus perfectionnées du continent. Dans les pays plus pauvres, les systèmes d'alarme, trop coûteux, sont la plupart du temps inaccessibles. En revanche, les habitants sont déjà bien engagés dans un mouvement de « renfermement » urbain, avec force cadenas, grilles et enclos, souvent complété par la présence d'un gardien.

La montée de l'autoprotection

ON connaît les risques d'une autodéfense laissée à elle-même, sans la tutelle d'une autorité étatique et sans la neutralité nécessaire à une mission de service public : les dérapages sont fréquents et favorisent l'engrenage de la violence. Les patrouilles d'ilotage, récupérées par les mouvements politiques, peuvent devenir de véritables armées privatisées. Et une armée nationale peut, à l'inverse, se reconverter dans le privé. En Afrique du Sud, à la fin de l'apartheid, certains militaires sentant le vent tourner ont lancé de lucratives sociétés de sécurité, dont certaines ont proposé les services de mercenaires en Angola, en Sierra Leone, au Congo et jusqu'en Papouasie-Nouvelle-Guinée (7). L'Etat africain, qui n'a jamais eu le monopole de la violence propre à un Etat de droit, est ainsi fragilisé par la montée de ces procédures d'autodéfense.

Selon l'enquête de l'ONU, les Africains apparaissent comme les plus sévères contre les voleurs (8). A la différence de vendettas qui obéissent au moins à des règles sociales précises, le lynchage du voleur pris en flagrant délit sur un marché ne répond plus à quelque forme de justice que ce soit, et surtout pas à une justice traditionnelle, qui au moins faisait l'objet d'une concertation. Le *necklace* (supplice du collier) en Afrique du Sud, l'article 320 au Mali (300 francs CFA la litre d'essence et 20 francs CFA la boîte d'allumettes) et l'opération *weet-ee* (imbibition d'essence) au Nigeria consistent à enflammer vivant le suspect de sorcellerie ou de vol, avec un pneu autour du corps. On tue pour une orange volée. Il s'agit, pour les foules en colère, de faire un exemple, d'empêcher la répétition des

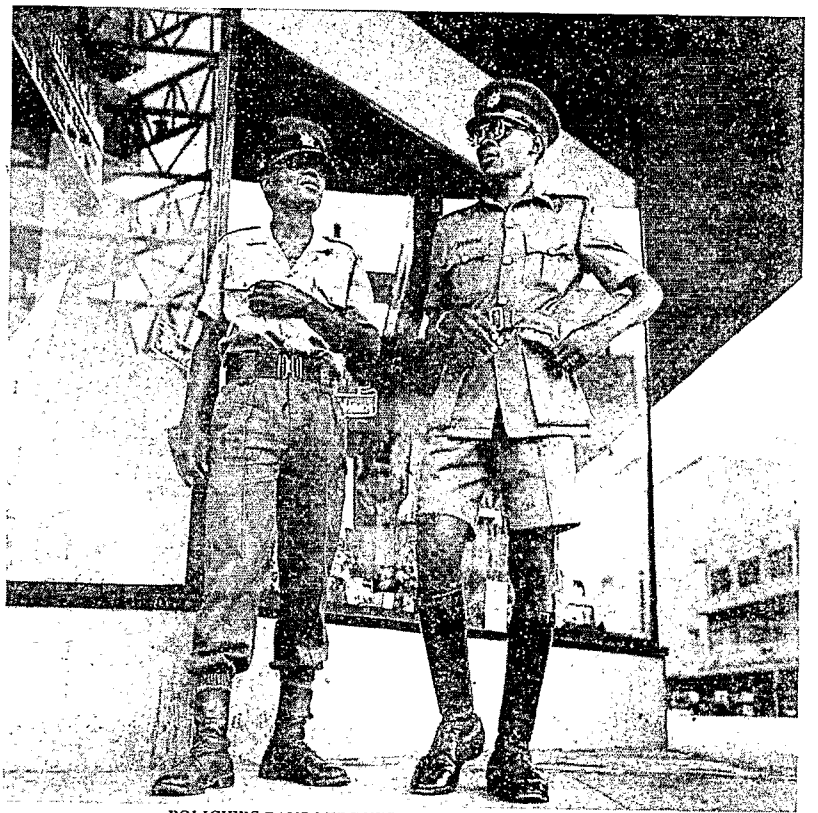
délits les plus fréquents, voire de se guérir de leurs frustrations en s'en prenant à un bouc émissaire.

La privatisation de la sécurité affecte ainsi l'Etat africain à plusieurs niveaux : celui de ses administrés, qui acquièrent par là même une autonomie grandissante ; celui de ses institutions, où corruption et location d'agents de police ou d'armes assurent un service au plus offrant. La police est ainsi devenue un réservoir de gardes du corps pour les puissants, un agent de la répression ou du banditisme pour les pauvres. Elle n'inspire aucune confiance et n'est pas respectée, ce qui tend à donner une dimension contestataire aux délits de droit commun.

Les polices africaines, créations coloniales et allogènes, mal légitimées par des régimes autoritaires fréquemment issus de coups d'Etat, mal payées et corrompues, parentes pauvres d'une armée qui détient la réalité du pouvoir, n'ont pas les moyens de remplir leurs missions (9). Pourquoi ne pas tout simplement les supprimer, plutôt que de s'évertuer à les réformer ? Une politique d'assistance sociale est seule capable de contenir la délinquance, à défaut de la réduire. Il serait mal venu d'exiger des polices africaines un rôle que celles d'Occident ne parviennent déjà pas à jouer pleinement.

Une telle proposition pourrait relever de l'utopie provocatrice, et être de nature à démultiplier le chaos ; mais l'Afrique subsaharienne a longtemps vécu sans police et ne s'en est pas plus mal portée.

On objectera que la suppression des polices augmentera le chômage et le banditisme ; mais on observe justement que, au sortir des guerres civiles, par exemple



POLICIERS DANS LES RUES DE HARARE, AU ZIMBABWE
Protéger ou détrousser le citoyen ?

à la fin du conflit biafra, au Nigeria, en 1970, on a intégré dans les forces de l'ordre nombre d'anciens combattants afin de prévenir leur dérive criminelle. Cette façon d'avaliser une violence d'Etat n'a guère été probante. Il existe d'autres possibilités de reconversion : au Mozambique, en 1993, les guérilleros ont accepté de retourner aux champs, avec une aide de l'ONU.

Pour l'instant, la communauté internationale ne fait pas preuve d'imagination et se contente de vouloir réformer les institutions en place, c'est-à-dire héritées de la colonisation, dont la conception initiale était déjà bancal, puisqu'elle visait à protéger les puissants : autrefois les Blancs, aujourd'hui les riches. La France, par le biais du service central de coopération technique internationale de police (SCTIP), forme les polices de la plupart des Etats francophones, de la Côte-d'Ivoire au Gabon, quand elle ne décide pas d'entraîner directement la Légion étrangère à des opérations de maintien de l'ordre en milieu urbain, comme à Djibouti. Le Royaume-Uni n'est pas en reste avec la British Military Assistance Training Team (BMATT).

L'expérience malheureuse, aux Etats-Unis, de l'Office of Public Safety (OPS) en dit long sur les dérapages possibles : cet organisme a été démantelé en 1973, onze ans après sa création, parce que les stages qu'il finançait à l'International Police Academy revenaient le plus souvent à entraîner des « escadrons de la mort », au service de toute idéologie autoritaire pourvu qu'elle se dise anti-communiste. En Afrique, à l'époque, les principaux bénéficiaires de l'aide américaine étaient les polices libérienne, somalienne, congolaise (après l'arrivée au pouvoir de M. Mobutu Sese Seko) et éthiopienne (avant la chute du régime de l'empereur Haïlé Selassié) : dans ces pays, les forces de police sont aujourd'hui inexistantes.

Aussitôt une guerre finie, on cherche à reconstituer une police, parfois *ex nihilo* comme au Liberia ou au Somaliland. Après la conférence de réconciliation nationale à Boroma en mai 1993, par exemple, il ne s'agissait pas tant — dans le cas du Somaliland — de créer une force de police que de faciliter la démobilisation des divers miliciens en armes, estimés à 50 000, et de les intégrer à une institution susceptible d'éviter leur dérive vers le banditisme. Faute de fonds et d'appareil étatique constitué, le projet a tourné court et les miliciens ont gardé

leurs armes. Certes les possibilités de réforme existent. La décentralisation paraît être une approche à même de satisfaire des besoins ponctuels et locaux.

Au Nigeria, à budget équivalent, on pourrait réduire de 130 000 à 10 000 les effectifs de la police, tout en améliorant son efficacité. A la police fédérale serait laissée une fonction d'enquête, sur le modèle américain du Federal Bureau of Investigation. Les tâches de la police « visible » pourraient être déléguées à des patrouilles d'autodéfense. Les débordements seraient sévèrement condamnés et les chefs de quartier seraient responsables devant les autorités. Mais cela nécessiterait un encadrement vigilant et une formation adéquate.

L'idée n'est pas de remettre en question la nécessité d'une institution formelle chargée du maintien de l'ordre. Elle est plutôt de faire participer les populations à leur sécurité en consacrant un état de fait. Au vu de la crise de l'Etat et de ses finances en Afrique noire, une telle évolution peut sembler irréversible. Ne serait-il pas temps de l'intégrer dans une réforme radicale de l'appareil sécuritaire ?

(1) Jan J. M. Van Dijk : « Responses to crime across the world. Results of the international crime victims survey ». Vancouver (Canada), université de Leydes, ministère hollandais de la justice, avril 1996.

(2) En Europe de l'Ouest, ce taux avoisine les 50 %. Cf. Marc-Antoine Pérouse de Montclos, *Violence et sécurité urbaines en Afrique du Sud et au Nigeria, un essai de privatisation* : Durban, Johannesburg, Kano, Lagos et Port Harcourt, L'Harmattan, Paris, 1997.

(3) A. A. Adeyemi, et al. : « Ordinary crime and its prevention strategies in metropolitan Lagos », in Hernando Gomez Buendia (ed.), *Urban Crime. Global Trends and Policies*, UN University, Tokyo, 1989.

(4) Marc-Antoine Pérouse de Montclos, « L'ordre règne sur l'Afrique fortunée », *Le Monde diplomatique*, mars 1996.

(5) « Le boom de l'insécurité », *Jeune Afrique*, Paris, n° 1 888, 12 mars 1997.

(6) Jan J. M. Van Dijk, *op. cit.*, 1996 ; U. Zvekić & Alvazzi del Frate, A. (sous la direction de), *Criminal Victimisation in the Developing World*, United Nations Interregional Crime and Justice Research Institute, Rome, n° 55, 1995.

(7) Lire Laurence Mazure, « Lucrative reconversion des mercenaires sud-africains », *Le Monde diplomatique*, octobre 1996.

(8) Jan J. M. Van Dijk, *op. cit.*, 1996, p. 7.

(9) Les effectifs des polices africaines sont en général plus importants que ceux des armées, à l'exception de l'Afrique du Sud pendant l'état d'urgence des années 80. Mais les budgets de la défense sont plus conséquents que ceux de l'intérieur, sans même parler du poids politique des militaires : les policiers, peu formés aux techniques de combat, interviennent très rarement dans les coups d'Etat.

Réduction de notre prix de vente en Afrique subsaharienne

A partir du mois de septembre 1997, le prix de vente du *Monde diplomatique* en Afrique subsaharienne passera, en moyenne, de 2 300 F CFA à 1 500 F CFA. Cette diminution d'environ 30 % résulte d'une constatation : la dégradation constante du pouvoir d'achat dans cette région du monde. Cela empêche de nombreux lecteurs d'acquiescer la presse internationale et, en particulier, notre journal. *Le Monde diplomatique* continue d'accorder une grande place à toutes les évolutions, à tous les conflits, et à toutes les cultures de l'Afrique. Il ne peut s'accommoder d'une situation qui voit les étudiants, les enseignants, les cadres et l'ensemble des élites de ce continent privées d'accès à une partie de

Colloques et rencontres

● RENCONTRE DE FONDATIONS DES FORA DES VILLAGES DU MONDE. Devenir citoyen à l'heure de la mondialisation. Réfléchir et chercher ensemble, tel est l'objectif de ces quatre journées de réflexion, parrainées par *Le Monde diplomatique*, et qui rassembleront plus de quarante intervenants des cinq continents. A Limans, dans les Alpes-de-Haute-Provence, du 4 au 7 août. (Tél. : 04-92-73-05-98.)

● VISA POUR L'IMAGE. Neuvième Festival international du photojournalisme, un métier qui n'est pas près de mourir, en dépit des affirmations de certains. Le monde continue d'engendrer des folies et des drames. Une fois encore, Visa pour l'image le montrera, tel qu'il est, en présence de nombreux professionnels. A Perpignan, du 30 août au 14 septembre. (Tél. : 04-68-66-18-00.)

Édité par la SA Le Monde diplomatique
Société anonyme avec directoire
et conseil de surveillance
Actionnaires : SA Le Monde,
Association Gunter Holzmann,
Association Les Amis du Monde diplomatique

Directoire : Ignacio RAMONET, président,
directeur de la publication ;
Bernard CASSEN, directeur général

Directeur de la rédaction : Ignacio RAMONET
Rédacteur en chef : Alain GRESH
Rédaction : Florence BEAUGÉ, Christian DE BRIE,
Bernard CASSEN, Serge HALIMI,
Maurice LEMOINE, Dominique VIDAL
Secrétariat de rédaction et conception artistique :
Solange BRAND
Documentation : Maria JERARDI
Secrétariat :
Joseline CAPRON, Monique SALOMÉ

Fondateur : Hubert BEUVE-MÉRY
Anciens directeurs :
François HONTI (1954-1972)
Claude JULIEN (1973-1990)

Conseil de surveillance :
Jean-Marie COLOMBANI, président ;
Alain GRESH, vice-président

Rédaction
21 bis, rue Claude-Bernard, 75242 Paris Cedex 05
Tél. : 01-42-17-20-00 - Télécopieur : 01-42-17-21-00
Courriel électronique :
Secretariat@Monde-Diplomatique.fr

Responsable de la diffusion :
Patrick MANGHEZ
Tél. : 01-42-17-33-78

Fonds Documentaire ORSTOM



010010909

Fonds Documentaire ORSTOM

Cote : Bx10909 Ex : 1